



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-131016-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2016
--	--

L'an deux mille seize, le treize octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 octobre 2016

Nombre de conseillers en exercice..... 27
Nombre de conseillers présents..... 18
Nombre de conseillers votants 24

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gilles-André JEANSON, M. Patrice GARNIER, M. Jean-Claude DENIS, Mme Delphine COSSON, Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Elisabeth GOULLER, M. Michel HENTRY, Mme Valérie BOUTON, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme Sylvie QUENEAU, M. Gérard CETTOUR-BARON, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Céline GOSMAT, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Marie-Hélène ETIENNE, M. Francis COUSTEAU, Mme Nathalie CARDIN

Ont donné pouvoir :

Mme Sylvie QUENEAU	à M. Jean-Pierre PAUL
M. Gérard CETTOUR-BARON	à M. Patrice GARNIER
M. Hervé GROSSIN	à M. Jean-Claude DENIS
Mme Stéphanie MANCHON	à Mme Nathalie BERTON
Mme Céline GOSMAT	à Mme Josiane LE BRONEC
Mme Marie-Hélène ETIENNE	à Mme Valérie BOUTON

Secrétaire de séance : Madame Edith MARCILLAC

A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription des deux sujets suivant à l'ordre du jour.

ENVIRONNEMENT

1. Renouvellement de la convention pour l'entretien du balisage des sentiers de randonnée avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre d'Indre-et-Loire

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

2. Modification de la composition des représentants du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale

PREAMBULE

- Le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 03 septembre au 03 octobre 2016 : Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Election d'un délégué au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage en remplacement de Madame Céline GOSMAT : Considérant qu'il y a lieu, compte tenu de la démission d'une conseillère municipale, de procéder à l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage, selon la représentation proportionnelle,
 - **DÉSIGNE** (24 voix) au sein du Comité de Jumelage :
Conseil d'Administration : Déléguée : **Sylvie QUENEAU** en remplacement de Céline GOSMAT
2. Nom du nouvel EPCI créé par fusion extension de périmètre : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **CHOISIT comme nom** pour le nouvel EPCI : **Touraine Vallée de l'Indre** ;
 - **AUTORISE M. le Maire** à transmettre cette délibération à M. le Préfet d'Indre-et-Loire.
3. Siège social du nouvel EPCI créé par fusion extension de périmètre : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **CHOISIT comme siège social** pour le nouvel EPCI :
 Hôtel communautaire
 6 place Antoine de Saint Exupéry
 ZA ISOPARC
 37 250 SORIGNY
 - **AUTORISE M. le Maire** à transmettre cette délibération à M. le Préfet d'Indre-et-Loire.
4. Répartition des sièges communautaires : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix POUR et 1 voix CONTRE :
 - **FIXE** le nombre de conseillers communautaires à 55 pour le nouvel EPCI ;
 - **VALIDE la répartition des sièges suivante par commune** :

Commune	Nombre de sièges
Monts	7
Veigné	6
Esvres-sur-Indre	5
Montbazou	4
Azay-le-Rideau	4
Saint Branches	3
Artannes-sur-Indre	3
Sorigny	3
Truyes	2
Cheillé	2
Thilouze	2
Saché	2
Lignières-de-Touraine	2
Vallères	2
Rivarenes	1
Villaines-les-Rochers	1
Pont-de-Ruan	1
Villeperdue	1
Bréhémont	1
Sainte Catherine de Fierbois	1
La Chapelle aux Naux	1
Rigny-Ussé	1

- **AUTORISE M. le Maire** à transmettre cette délibération à M. le Préfet d'Indre-et-Loire.
5. Transfert de la compétence « éclairage public » au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :
 - **DE TRANSFERER** au SIEIL la compétence « éclairage public » de la Commune dans les conditions susvisées.

- **PRECISE** que le transfert de compétence prendra effet le 1^{er} janvier 2017.
- **PRECISE** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SIEIL pour information du Comité Syndical.

DOMAINE ET PATRIMOINE

6. Acquisition amiable des parcelles E n°2369-2192 [BRARD] : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **AUTORISE** l'acquisition amiable des parcelles de terrain cadastrées section E n° 2369 (58 m²) et E n°2192 (142 m²) sises lieudit « Le Peux », rue du Vallon, d'une contenance totale de 200 m² et appartenant à M. et Mme BRARD Michel domiciliés 10, rue du Vallon, 37320 ESVRES-SUR-INDRE et moyennant le paiement du prix global de **1000 euros** [mille euros].
 - **PRECISE** que les frais d'actes liés à cette acquisition seront supportés par l'acquéreur et imputés au BP 2016, chapitre 21, article 2111.
 - **AUTORISE** Le Maire à signer les documents et actes notariés se rapportant à cette acquisition qui seront passés en l'office notarial de Me Bertrand MICHAUD, notaire à Montlouis-sur-Loire.

7. Convention de servitude de passage (SIEIL) sous les CR n°35, chemin des Bœufs au Petit et Grand Lochereau pour renforcement du réseau d'électricité Basse Tension : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **AUTORISE** la constitution, au profit du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, dont le siège social est situé à TOURS (37013), 12-14 rue Blaise Pascal, BP 1314 et représenté par M. Jean-Luc DUPONT, Président :
 - d'une servitude de passage pour l'implantation d'une canalisation souterraine d'environ 192m de long et la pose de trois supports pour conducteurs aériens sur environ 60m de long.
 - **PRECISE** que cette servitude est consentie sous les CR n°35, chemin des bœufs au Grand Lochereau et Petit Lochereau.
 - **PRECISE** que cette servitude est consentie par la commune d'Esvres-sur-Indre au SIEIL moyennant le paiement d'une indemnité unique et forfaitaire de UN EURO en raison de l'intérêt général des travaux.
 - **PRECISE** que ladite convention sera, après signature par les parties, enregistrée aux frais du SIEIL au Centre des Impôts.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte résultant de cette convention.

8. Convention de branchement (SIEIL) – CR n°35, chemin des Bœufs au Petit et Grand Lochereau pour effacement de réseau d'électricité : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **AUTORISE** la constitution, au profit du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire, dont le siège social est situé à TOURS (37013), 12-14 rue Blaise Pascal, BP 1314 et représenté par M. Jean-Luc DUPONT, Président :
 - d'une convention de branchement pour la pose de coffret S20 simple et à leur raccordement.
 - **PRECISE** que cette convention de branchement est consentie au lieu-dit CR n°35, chemin des bœufs au Grand Lochereau et Petit Lochereau.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte résultant de cette convention.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Politique de la ville-habitat-logement

9. Avis sur le prix de vente de 9 logements du type 3 au type 5 du groupe «Vaugrignon 1 » sur la Commune d'Esvres par Val Touraine Habitat : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
 - **EMET** un avis favorable à la vente de 9 logements.
 - **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

ENVIRONNEMENT

10. Renouvellement de la convention pour l'entretien du balisage des sentiers de randonnée avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre d'Indre-et-Loire : A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
 - **AUTORISE** la signature de la convention à intervenir avec le Comité Départemental d'Indre et Loire de la randonnée pédestre relative à l'entretien du balisage des sentiers de Promenade et de Randonnée « sentier de découverte » et chemin « Les Vieilles Pierres » pour **CINQ** ans (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021).
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette convention

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

11. Modification de la composition des représentants du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale : A la demande de Monsieur le Maire, au début de la séance, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour. Considérant qu'il y a lieu, compte tenu de la démission de Madame Vanessa VERMEERSCH, conseillère municipale, de procéder à l'élection d'un représentant du Conseil Municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale, selon le principe de la représentation proportionnelle,
 - **DÉSIGNE** (24 voix), un représentant du conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire : **Madame Delphine COSSON**

ESVRES-SUR-INDRE, le 17 octobre 2016

Le Maire,
Jean-Christophe GASSOT